



ETATS
FINANCIERS

AU 31.12.2025

BILAN ACTIF

Notes	BILAN - ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
1	2-Actifs Incorporels	15 461	13 618
	2-Actifs incorporels	15 461	13 618
1;2;3;4	3-Placements	37 447 754	35 560 285
	3A-Terrains et constructions	2 574 685	2 251 733
	3B-Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	621 946	1 118 166
	3C-Autres placements	34 251 124	32 190 386
4	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	27 765 024	24 513 325
	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	27 765 024	24 513 325
11	5-Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	37 709	40 581
	5B-Provisions d'assurance vie	722	261
	5C-Provisions pour sinistres (Vie)	8 503	10 257
	5D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	22 554	24 017
	5G-Provisions d'égalisation	1 664	1 605
	5I-Autres provisions techniques (Non Vie)	4 267	4 441
6;3	6-Créances	199 750	180 618
	6A-Créances nées d'opérations d'assurances directes	23 538	22 571
	6AB-Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	23 538	22 571
	6C-Autres créances	176 212	158 047
	6CA-Personnel	3	3
	6CB-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	3 519	2 960
	6CC-Débiteurs divers	172 690	155 084
	7-Autres Actifs	66 547	66 828
	7A-Actifs corporels d'exploitation	257	271
	7B-Comptes courants et caisse	66 290	66 557
5;7	8-Comptes de Régularisation - Actif	505 791	517 525
	8A-Intérêts et loyers acquis non échus	376 350	344 288
	8C-Autres comptes de régularisation	129 441	173 237
	TOTAL DE L'ACTIF	66 038 037	60 892 780

BILAN PASSIF

Notes	BILAN - PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
9	1-Capitaux propres	2 437 939	2 275 012
	1A-Capital social	1 305 000	1 235 000
	1B-Primes liées au capital	400 348	348 968
	1D-Autres réserves	11 873	11 526
	1E-Report à nouveau	556 907	593 127
	1F-Résultat de l'exercice	163 812	86 392
3;10	2-Passifs subordonnés	100 000	600 000
11	2-Passifs subordonnés	100 000	600 000
	3-Provisions techniques brutes	32 802 050	31 772 265
	3B-Provisions d'assurance vie	31 571 550	30 433 786
	3C-Provisions pour sinistres (Vie)	313 641	313 398
	3D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	87 324	85 243
	3E-Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	597 975	749 802
	3G-Provisions pour égalisation	74 670	71 635
	3H-Autres provisions techniques (Vie)	935	868
	3I-Autres provisions techniques (Non Vie)	155 955	117 533
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	27 765 024	24 513 325
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	27 765 024	24 513 325
12	5-Provisions	4 992	5 402
	5-Provisions	4 992	5 402
13	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	26 360	23 386
	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	26 360	23 386
14;3	7-Autres dettes	2 553 431	1 279 658
	7A-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	200 490	210 050
	7B-Dettes nées d'opérations de réassurances	7 390	5 178
	7D-Dettes auprès des établissements de crédit	30 610	10 758
	7E-Autres dettes	2 314 942	1 053 672
	7EB-Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 094 122	835 914
	7EC-Personnel	10 229	8 941
	7ED-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	37 044	40 224
	7EE-Créanciers divers	173 546	168 593
5;7	8-Comptes de régularisation passif	348 241	423 732
	8-Comptes de régularisation passif	348 241	423 732
	TOTAL DU PASSIF	66 038 037	60 892 780

HORS BILAN

Notes	Hors Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
3	1 - Engagements reçus	79 502	79 447
	1A - Avals cautions et garanties reçus	2 000	2 000
	1B - Autres engagements reçus	77 502	77 447
3	2 - Engagements donnés	1 747 916	1 079 326
	2C - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 728 790	1 059 217
	2E - Autres engagements donnés	19 126	20 109
13	3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	14 598	14 799
	5 - Encours d'instruments financiers à terme	2 811 305	2 812 288

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

Notes	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE (en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO- CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes acquises	81 827	-14 982	66 845	63 508
	1A-Primes	81 827	-14 982	66 845	63 508
	2-Produits placements alloués	3 858		3 858	2 109
	2-Produits placements alloués	3 858		3 858	2 109
	3-Autres produits techniques	404		404	453
	3-Autres produits techniques	404		404	453
16	4-Charges des sinistres	-45 509	8 106	-37 403	-29 448
	4A-Prestations et frais payés	-43 427	9 569	-33 859	-29 882
	4B-Charges de provisions pour sinistres	-2 082	-1 463	-3 545	434
16;17;18	5-Charges des autres provisions techniques	-38 421	-174	-38 595	-9 794
	5-Charges des autres provisions techniques	-38 421	-174	-38 595	-9 794
22;23;24;25	7-Frais acquisition et administration	-33 980	2 851	-31 128	-36 162
	7A-Frais acquisition	-24 745		-24 745	-29 956
	7B-Frais administration	-9 235		-9 235	-8 113
	7C-Commissions reçues des réassureurs	0	2 851	2 851	1 907
	8-Autres charges techniques	-1 805		-1 805	-1 644
	8-Autres charges techniques	-1 805		-1 805	-1 644
	9-Variation de la provision pour égalisation	-798	96	-702	-285
	9-Variation de la provision pour égalisation	-798	96	-702	-285
	RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON VIE	-34 425	-4 103	-38 528	-11 264

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

Notes	COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (en milliers d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO-CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes	6 670 066	-29 100	6 640 966	5 594 543
	1-Primes	6 670 066	-29 100	6 640 966	5 594 543
19	2-Produits des placements	1 611 923		1 611 923	1 730 767
	2A-Revenus des placements Vie	1 126 950		1 126 950	1 184 850
	2B-Autres Produits des placements Vie	268 029		268 029	318 111
	2C-Profits provenant de la réalisation des placements	216 943		216 943	227 805
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	2 469 389		2 469 389	2 335 841
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	2 469 389		2 469 389	2 335 841
	4-Autres produits techniques Vie	11 518		11 518	12 846
	4-Autres produits techniques Vie	11 518		11 518	12 846
17	5-Charges de sinistres Vie	-3 870 829	10 526	-3 860 303	-3 959 501
	5A-Prestations et frais payés	-3 870 586	12 280	-3 858 306	-3 951 062
	5B-Charges des provisions pour sinistres	-243	-1 754	-1 997	-8 439
	6-Charges de provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	-3 767 186	423	-3 766 762	-2 425 570
	6A-Provisions d'assurance Vie	-513 184	460	-512 723	72 520
	6B-Provisions sur contrats en unités de compte	-3 251 701	0	-3 251 701	-2 496 932
	6C-Autres provisions techniques	-2 301	-37	-2 338	-1 158
21	7-Participation aux résultats	-619 078		-619 078	-406 321
	7-Participation aux résultats	-619 078		-619 078	-406 321
22;23;24;25	8-Frais d'acquisition et administration	-445 600	5 201	-440 399	-417 153
	8A-Frais acquisition Vie	-149 490		-149 490	-152 781
	8B-Frais administration Vie	-296 110		-296 110	-267 903
	8C-Commissions reçues des réassureurs	0	5 201	5 201	3 531
19	9-Charges des placements	-616 553		-616 553	-1 111 241
	9A-Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-258 769		-258 769	-268 220
	9B-Autres charges de placements	-263 706		-263 706	-440 156
	9C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-94 079		-94 079	-402 865
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-1 149 509		-1 149 509	-1 238 952
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-1 149 509		-1 149 509	-1 238 952
	11-Autres charges techniques	-41 587		-41 587	-37 901
	11-Autres charges techniques	-41 587		-41 587	-37 901
	RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	252 554	-12 950	239 604	77 358

COMPTE NON TECHNIQUE

Notes	COMPTE NON TECHNIQUE (en milliers d'euros)	OPERATIONS NETTES 31/12/2025	OPERATIONS NETTES 31/12/2024
	1-Résultat Technique des Opérations Non Vie	-38 528	-11 264
	2-Résultat Technique des Opérations Vie	239 604	77 358
19;26	3-Produits des placements	67 176	71 643
	3A-Revenus des placements	46 965	50 410
	3B-Autres produits des placements	11 170	11 541
	3C-Profits provenant de la réalisation des placements	9 041	9 692
19;26	5-Charges des placements	-25 695	-45 285
	5A-Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-10 784	-11 412
	5B-Autres charges des placements	-10 990	-18 727
	5C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-3 921	-15 147
26	6-Produits placements alloués cpte Non Vie	-3 858	-2 109
	6-Produit des placements alloués cpte Non Vie	-3 858	-2 109
26	7-Autres Produits Non Techniques	2 512	2 981
	7-Autres Produits Non Techniques	2 512	2 981
26	8-Autres Charges Non Techniques	-40	-2 574
	8-Autres Charges Non Techniques	-40	-2 574
26	9-Résultat exceptionnel Non Technique	0	2
	10-Participation des salariés	-2 705	-1 566
	10-Participation des salariés	-2 705	-1 566
27	11-Impôts sur les bénéfices	-74 655	-2 794
	11-Impôts sur les bénéfices	-74 655	-2 794
	RÉSULTAT	163 812	86 392

Annexe 2025

GÉNÉRALITÉS ET FAITS SIGNIFICATIFS	9
GÉNÉRALITÉS	9
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	9
PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	10
ACTIFS INCORPORELS	10
PLACEMENTS	10
ACTIFS D'EXPLOITATION	13
COMPTES COURANTS	13
CAPITAUX PROPRES	13
PASSIFS SUBORDONNÉS	14
PROVISIONS TECHNIQUES	14
PROVISIONS	16
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS	16
COMPTE DE RÉSULTAT	16
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP)	18
CANTON ÉPARGNE RETRAITE	19
INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)	20
1 - ACTIFS IMMOBILISÉS	20
2 - CARACTÉRISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	22
3 - SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION	23
4 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS	24
5 - PRIMES ET DÉCOTES	26
6 - CRÉANCES	26
7 - COMPTES DE RÉGULARISATION	27
8 - OPÉRATIONS EN DEVICES	27
9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	28
10 - PASSIFS SUBORDONNÉS	29
11 - PROVISIONS TECHNIQUES	29
12 - PROVISIONS	29
13 - ENGAGEMENTS DE RÉASSURANCE	30
14 - DETTES	30
15 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	30
16 - LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTÉRIEURS	31
17 - PRESTATIONS	31
18 - ÉTAT DES RÈGLEMENTS CUMULÉS ET DES PROVISIONS NON VIE	32
19 - RÉSULTAT FINANCIER ET TRANSFERT	33
20 - VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE	33
21 - PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	34
22 - VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	34
23 - VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL	35
24 - EFFECTIFS MOYENS	35
25 - ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE	35
26 - RÉSULTAT NON TECHNIQUE ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	35
27 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	36
28 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	36
APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT	37

GÉNÉRALITÉS ET FAITS SIGNIFICATIFS

GÉNÉRALITÉS

Les comptes sont établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement N°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, dont la dernière version, applicable depuis le 31/12/2023, a été adopté le 08 novembre 2023 (règlement N°2023-04).

La Société a procédé à un changement de méthodes comptables obligatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Selon l'article 112-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, les entreprises d'assurance doivent appliquer les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable, sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le règlement ANC 2015-11. Le règlement ANC N° 2014-03 a été modifié par le règlement ANC N°2022-06 applicable de façon prospective pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025. Ce règlement introduit notamment, une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Il n'a toutefois pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025, ni sur la présentation des états financiers.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires, résultant de l'application des textes réglementaires, sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

Consolidation

Suravenir est consolidée par intégration globale par le Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège se situe 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - Brest, lui-même intégré dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas de fait significatif sur l'exercice 2025.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les logiciels étaient amortis linéairement sur une durée comprise entre 1 et 5 ans selon le type de logiciel. Cet amortissement a été porté de 3 à 8 ans en 2024 afin de mieux prendre en compte l'utilisation réelle des logiciels.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante : les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ; les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Le fonds de commerce (portefeuille client acquis fin 2015 auprès de la société ACMN Vie) fait l'objet d'un amortissement se basant sur les avantages économiques futurs.

PLACEMENTS

Placements immobiliers

Les placements immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments dont SURAVENIR est directement propriétaire, ainsi que les parts et actions détenues dans des sociétés immobilières et les comptes courants de SURAVENIR avec ces sociétés.

Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition ou de revient.

Les immobilisations sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, par composant, à chacun étant associée une durée d'amortissement. Les immobilisations sont amorties de façon linéaire. Les composants et durées appliqués pour les immobilisations sont précisés ci-après :

- Terrain	Non amorti
- Gros œuvre immeubles de placement	50 ans
- Gros œuvre immeubles d'exploitation	25 ans
- Clos et couvert	25 ans
- Lots techniques	20 ans
- Agencements	10 ans (porté à 15 ans à compter de 2024)

Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Sont considérées comme « entreprises liées » les entreprises incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient la société.

Sont considérées comme « entreprises avec lesquelles existe un lien de participation », les entreprises autres que les entreprises liées dans lesquelles la société détient directement ou indirectement au moins 10% du capital ainsi que celles dont les titres représentent un intérêt stratégique.

Lorsque le pourcentage de détention est inférieur à 10 %, et que la détention prévue l'est de manière durable et utile, permettant d'exercer une certaine influence, les soldes correspondants sont également compris dans les informations ci-dessus fournies.

Autres placements

- Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du code des assurances sont enregistrées au bilan à leur prix d'acquisition hors intérêts courus.

Les sorties liées aux cessions sont effectuées selon les règles du premier entré premier sorti (ou FIFO).

L'écart entre la valeur de remboursement des titres et leur prix d'acquisition (hors coupons courus achetés) fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres. Cette règle est appliquée quel que soit le sens de l'écart (positif ou négatif). Le calcul est effectué de façon actuarielle sur les titres à taux fixe et à taux variable.

Les moins-values latentes qui pourraient être constatées entre leur prix d'acquisition et leur valeur de réalisation ou leur valeur de remboursement à la clôture de l'exercice ne font donc pas l'objet de provision.

Toutefois, s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un événement survenu après l'acquisition, une dépréciation est constatée, égale à la différence entre la valeur comptable du placement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux de rendement actuariel d'origine.

- Conformément à l'article R 343-10 du code des assurances, les placements autres que ceux relevant du R 343-9 sont enregistrés au coût d'acquisition.

Les sorties sont effectuées au prix de revient selon les règles découlant du premier entré premier sorti (ou FIFO).

- ✓ Une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) est constituée lorsque les conditions ci-dessous sont remplies.

- ✕ *Champ des instruments de capitaux analysés*

Hors immobiliers indirects, les lignes de titres analysées sont celles retenues par la procédure du "filtre" c'est-à-dire les lignes présentant une moins-value latente supérieure à 20% de la valeur brute, de façon continue sur les six derniers mois. Ce taux peut être porté à 30% en cas de volatilité accrue. Pour l'arrêté des comptes à fin 2025, le seuil de présomption retenu par Suravenir est 20% comme en 2024.

Concernant les actifs immobiliers indirects, à partir de l'arrêté des comptes du 31/12/2025, une PDD est constituée (du montant de la moins value à date) dès lors que Suravenir ne peut pas justifier d'un retour à meilleure fortune de l'actif à moyen terme.

✘ *Modalités de calcul de la PDD*

L'appréciation de la PDD est réalisée séparément pour chaque ligne de titre.

- Un horizon de conservation est déterminé en fonction des caractéristiques du passif couvert et des objectifs de gestion de l'entreprise ; il est déterminé par une date et non une durée. Après analyse, la société décide si elle s'engage à ne pas céder la ligne de titre avant cet horizon.
 - Un taux de capitalisation est déterminé en fonction de la courbe des taux sans risques et d'une prime de risque liée aux caractéristiques de l'action étudiée (pas de titres concernés sur l'année 2025). Dans le cas des actifs immobiliers, la performance de gestion cible du fonds a été retenue pour les comptes 2025.
 - La valeur recouvrable est définie comme la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice, capitalisée à l'horizon de conservation. Si la société ne prend pas l'engagement de conservation, la valeur recouvrable est égale à la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice clos.
 - Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition de la ligne, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la différence de ces deux montants.
- ✓ Selon l'article 123-7 du règlement de l'ANC n° 2015-11, dans le cas des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10, l'écart entre la valeur de remboursement des valeurs et leur prix d'acquisition fait l'objet, le cas échéant, d'un étalement sur la durée résiduelle, similaire à celui des actifs relevant de l'article R 343-9.

Pour ces valeurs, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit si l'entreprise a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité.

Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des actifs, figurant dans l'annexe 4-Etat récapitulatif des placements, est évaluée comme suit :

- Les valeurs mobilières cotées sont retenues :
 - pour le dernier cours publié au jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, fourni par le structureur ; dans ce dernier cas, les valorisations sont basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché et font l'objet d'une double valorisation indépendante lorsque cela est possible ;
 - ou pour leur valeur de recouvrement telle que définie ci-dessus.
- Les parts de FCP et les actions de SICAV sont évaluées en fonction du dernier prix de rachat publié le jour de l'inventaire.
- Les titres non cotés sont valorisés pour leur valeur d'utilité ; celle-ci tient compte en particulier des critères suivants : valeur de rendement, valeur de marché, situation nette...
- Les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. En l'absence de risque de crédit avéré, les prêts sont valorisés au montant du capital restant dû, leur détention jusqu'à échéance étant prévue.
- La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale réalisée par un expert indépendant. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une actualisation selon l'évolution générale du marché. Les organismes de placement collectif immobilier et les sociétés immobilières non cotées sont valorisés avec la dernière valeur liquidative déterminée par les sociétés de gestion. Les sociétés foncières cotées sont valorisées au dernier cours de clôture connu ou, lorsque la liquidité des titres est insuffisante, sur la base de l'actif net réévalué.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur réelle à la clôture de l'exercice de telle sorte que leur valeur globale corresponde au montant des engagements envers les assurés à cette même date.

L'ajustement de ces placements est enregistré aux rubriques 3 et 10 du résultat technique Vie (comptes d'ajustement ACAV).

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégrés au prix d'acquisition des immobilisations corporelles. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont intégrés au prix d'acquisition des titres s'ils sont significatifs ; ils sont constatés en charge l'année de leur survenance dans le cas inverse.

Opérations en devises

Conformément au code des assurances et à l'article 244-3 du règlement ANC 2015-11, ses opérations en devises n'étant pas significatives, SURAVENIR tient ses documents comptables uniquement en euros.

Les opérations en devises gérées par SURAVENIR relèvent de la catégorie des positions de change opérationnelles.

Elles sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur en euros. A la clôture de l'exercice, les actifs en devises sont réévalués au cours de change de fin d'exercice. Les différences de conversion sont constatées en résultat de change.

ACTIFS D'EXPLOITATION

Les matériels sont inscrits à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. Ils sont amortis de façon linéaire, sur les durées suivantes :

- matériels informatiques 5 ans
- autres mobiliers et matériels 10 ans

COMPTES COURANTS

Les soldes des comptes courants sont agrégés en fonction des conventions de fusion de comptes bancaires et inscrits à l'actif ou au passif en fonction de la position nette.

CAPITAUX PROPRES

La réserve de capitalisation est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

Les dotations et reprises depuis le 1^{er} janvier 2010 ne sont plus intégrées dans le résultat imposable. En parallèle, le code des assurances prévoit depuis l'exercice 2010 la comptabilisation en résultat non technique d'une dotation ou d'une reprise correspondant à la charge ou au produit d'impôt théorique lié à la non prise en compte des mouvements de la réserve de capitalisation dans le résultat imposable.

PASSIFS SUBORDONNÉS

Ces dettes sont enregistrées pour les sommes perçues à la date de souscription des titres. Les intérêts courus sont provisionnés à la clôture.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés.

Pour l'activité Vie et Capitalisation, les provisions mathématiques :

- des contrats exprimés en euros sont capitalisées au taux technique majoré des participations aux bénéfices attribuées,
- des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de supports à ces contrats.
- de rentes sont calculées à partir du taux technique retenu à la conversion et des tables en vigueur au moment de la conversion en rente :
 - pour les contrats collectifs, depuis le 24/11/2024 (loi industrie verte) c'est la table mixte TGHF05 qui est appliquée,
 - pour les contrats individuels, depuis le 21/12/2012 (gender directive) c'est la table TGF05 qui est retenue (sans distinction H/F).

Les provisions mathématiques des garanties plancher des contrats en unités de compte sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. L'engagement pris par l'assureur est calculé selon le maximum entre la « méthode des puts » et la méthode déterministe. L'engagement pris par les assurés est calculé à partir des frais de gestion prélevés au titre de ces garanties.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le coût du paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé au 31 décembre et des sinistres qui ne sont pas connus à cette date. Les calculs sont réalisés contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.

La provision pour participation aux bénéfices représente les rendements financiers obtenus par SURAVENIR pour le compte des assurés, mais non encore attribués. La dotation de l'exercice au titre de la participation aux bénéfices est au moins égale au minimum contractuel. L'attribution à chacun des contrats est effectuée dans un délai maximum de 8 ans.

La provision globale de gestion est dotée lorsque les charges de gestion future des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers prévus. Ces charges sont calculées d'après les coûts de gestion des contrats évalués en fonction de la moyenne des données réelles des 3 derniers exercices.

Une provision pour aléas financiers est dotée si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs abattu de 20% est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majorés des participations minimales garanties des contrats, par le montant moyen des provisions mathématiques constituées.

Pour l'activité Prévoyance (et notamment assurance des emprunteurs), **les provisions pour sinistres à payer** au titre de l'arrêt de travail sont calculées sur la base d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité, calibrée par âge et par durée de maintien, certifiée par un actuair indépendant, de la table de

passage (abattue de 80% pour les durées de maintien inférieures ou égales à 24 mois et de 30% sur la troisième année) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C) et d'un taux d'actualisation égal à 2,39%.

Les **provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres survenus mais non encore connus** sont égales à la différence entre les charges ultimes de prestations (estimées à partir des triangles de règlements passés - méthode statistique "chain ladder") et la somme des prestations déjà versées et les provisions pour sinistres à payer au titre des sinistres connus déjà constituées.

Les **provisions mathématiques** liées au risque décès (hors produits vie entière/obsèques) sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elles sont calculées, tête par tête, à partir de deux tables d'expérience de base calibrées par âge et par sexe, puis ajustées selon la tranche de nominal emprunté, l'ancienneté dans la sélection médicale, le périmètre des contrats (à tarification collective ou individuelle) ou le caractère revolving du prêt, certifiées par un actuaire indépendant, et d'un taux technique égal à 1,75%.

Les **provisions mathématiques** liées au risque décès pour les produits vie entière/obsèques sont calculées, tête par tête, à partir de la table réglementaire TD88-90 et du taux technique retenu à la souscription du contrat.

Les **provisions pour risques croissants** pour l'assurance emprunteur sont constituées pour les opérations d'assurance contre les risques d'arrêt de travail. Elles sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elles sont calculées à partir d'une table d'expérience pour l'incidence calibrée par âge et ajustée selon la tranche de nominal emprunté par tête, le sexe, le périmètre des contrats (à tarification collective ou individuelle) ou le caractère revolving du prêt, des tables d'expérience de maintien en incapacité, de passage et de maintien réglementaires en invalidité (telles que définies et utilisées dans le calcul des provisions pour sinistres à payer) et d'un taux d'actualisation égal à 2.39%.

Les **provisions pour risques croissants** et les **provisions pour sinistres à payer** pour l'assurance dépendance sont calculées sur la base de barèmes fournis par le réassureur, calibrés selon l'état du contrat (contrat réduit ou non) par âge à l'adhésion et par ancienneté du contrat pour le risque croissant et par âge à l'entrée en dépendance et ancienneté en dépendance pour les sinistres en cours, et d'un taux technique égal à 1,45%.

La **provision pour égalisation** est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès et de dommages corporels.

La **provision pour risque d'exigibilité (PRE)** est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, c'est-à-dire quand la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces placements évaluée de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur le dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, la valorisation fournie par le structureur ;
- pour les parts de FCP et les actions de SICAV, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours du dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, la valeur retenue est la valeur de réalisation telle que définie précédemment.

Il est également tenu compte des plus ou moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R343-10 du code des assurances.

La dotation annuelle à la PRE au titre de l'exercice serait égale, le cas échéant, au huitième du montant de la moins-value latente nette globale, sans que le montant total de la PRE au bilan excède le montant de la moins-value latente nette globale.

PROVISIONS

Les obligations de SURAVENIR pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable, font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux et les litiges.

Les régimes de retraite sont des régimes à cotisations définies. Ils ne comportent aucun engagement de SURAVENIR sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont intégralement provisionnées au bilan. Les provisions sont évaluées en tenant compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES

ENGAGEMENTS

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme sont définies dans le règlement CRC n°2002-09 modifié.

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagement, à la date de transaction, pour leur montant notionnel.

Les primes afférentes aux contrats d'option sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats.

En ce qui concerne la comptabilisation des résultats, le traitement comptable dépend de la stratégie envisagée :

- stratégie d'investissement : les flux sont enregistrés au bilan dans un compte d'attente ;
- stratégie de rendement : les flux sont étalés en compte de résultat sur la durée de vie de la stratégie, selon le taux de rendement effectif ; ils peuvent être étalés de façon linéaire si les résultats issus de cet étalement simplifié ne diffèrent pas significativement par rapport à ceux résultant de l'utilisation du taux de rendement effectif.

COMPTE DE RÉSULTAT

Primes

L'ensemble des primes d'assurance directe concerne des opérations réalisées en France. Les montants enregistrés sont nets des annulations intervenues au cours de l'exercice.

Les transformations de contrats Fourgous, compte tenu de la continuité fiscale des contrats, se sont traduites par un virement de provisions mathématiques.

Commissions

Les commissions d'acquisition sont enregistrées au fur et à mesure de la comptabilisation des primes.

Réassurance

Toutes les opérations d'assurance (primes, sinistres) sont enregistrées brutes de cessions en réassurance.

Les quotes-parts ou les excédents cédés sont déterminés pour chaque contrat collectif concerné et comptabilisés en conformité avec les différents traités.

Méthode de détermination du résultat analytique

Les primes et prestations sont réparties dans chacune des branches selon la nature des dispositions contenues dans chacun des contrats souscrits ou selon la garantie principale découlant des contrats. La répartition entre les différentes charges par destination ou par branche est établie à l'aide d'une comptabilité analytique et de clefs de répartition adaptées.

Règles d'imputation et de comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation et de gestion sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur enregistrement.

A chaque arrêté, un déversement des comptes de charges par nature vers des comptes de charges par destination est effectué. Les charges sont réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition,
- Frais d'administration,
- Charges des placements,
- Autres charges techniques,
- Charges non techniques.

Le reclassement des charges directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative.

Les charges non directement affectables, ou avec plusieurs destinations possibles, sont affectées aux destinations par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

Règles de comptabilisation et allocation des produits financiers

Les charges et produits financiers sur obligations, prêts, créances et dettes sont enregistrés en résultat à hauteur de la part courue, nets de crédits d'impôts.

Les dividendes sont pris en compte dès la prise de décision par l'assemblée générale de la société concernée.

Les charges de gestion sont déterminées à l'aide de la comptabilité analytique. Les charges et revenus comprennent les dotations aux amortissements et provisions sur portefeuille, ainsi que les reprises.

Pour la présentation du compte de résultat, il est appliqué aux produits et aux charges financières (hors ajustements ACAV) un coefficient égal au rapport entre les provisions techniques vie et les provisions techniques globales plus les capitaux propres. Les montants ainsi calculés sont enregistrés dans le compte technique vie.

Les montants résiduels sont comptabilisés en produits et charges des placements dans le compte non technique.

A ces montants est appliqué un coefficient égal aux provisions techniques non vie sur les capitaux propres plus les provisions techniques non vie. Le montant net obtenu est transféré du compte non technique pour être alloué au compte technique non vie.

Impôts

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de Suravenir.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP)

SURAVENIR proposait, jusqu'à la fin de sa commercialisation au 01/10/2020, un plan d'épargne retraite populaire (PERP), contrat d'assurance relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant sur la réforme des retraites. Ce PERP appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des « contrats d'épargne convertie en rente ».

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité du plan font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéficiaires, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton : charges réelles d'acquisition et de gestion, provisions pour aléas financiers et de gestion, charge d'impôt non liées aux activités du PERP.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. La règle du « premier entré – premier sorti » s'applique au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PERP, une plus ou moins-value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

La mise en œuvre du cantonnement se traduit par la mise en place d'une comptabilité auxiliaire d'affectation. Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour le PERP.

CANTON EPARGNE RETRAITE

Suravenir commercialise depuis fin 2019 des contrats Plans d'Épargne Retraite Individuels régis par les articles L. 224-1 et suivants du code monétaire et financier, contrats d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle.

Suravenir a obtenu en décembre 2022 l'approbation de l'ACPR pour le transfert des contrats de retraite dans la comptabilité auxiliaire d'affectation « PER » au 31 décembre 2022. Ce transfert a permis le regroupement des contrats de retraite, y compris rentes en cours de service issues de ces contrats, au sein du même canton que celui des PER en constitution, le 31/12/2022. Ce périmètre regroupe ainsi l'ensemble des contrats de retraite de Suravenir (à l'exception des contrats adossés au canton PERP) : retraite Madelin, Article 39, Indemnités de Fin de Carrière (IFC), Article 83 et Article 82. Les contrats précités ne sont plus commercialisés par Suravenir.

Les engagements liés à ces contrats font l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation depuis le 31/12/2022, en application de l'article L142-4 du code des assurances.

Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour ce canton.

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité de ces contrats font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéficiaires, la provision pour risque d'exigibilité, la provision globale de gestion, ainsi que la réserve de capitalisation depuis l'exercice 2023.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. La règle du « premier entré – premier sorti » s'applique au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PER, une plus ou moins-value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

Les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PER font partie du canton, notamment les charges d'acquisition et de gestion.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE R SULTAT (EN K )

1 - ACTIFS IMMOBILIS S

		Valeur brute				
		Valeur Brute N-1	Variation : Augment.	Variation : Diminution et transfert	Paiements des �ch�ances des titres amortissables	Valeur Brute N
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Actifs incorporels						
Frais d'�tablissement	R0020	0	-	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	R0030	38 535	13 613	10 036		42 112
Total actifs incorporels	R0040	38 536	13 613	10 036	-	42 113
Placements immobiliers						
Terrains et constructions	R0050	2 638 896	689 439	273 737		3 054 597
<i>Terrains non construits</i>	<i>R0060</i>	<i>1 309</i>		-		<i>1 309</i>
<i>Parts de soci�t�s non cot�es � objet foncier</i>	<i>R0070</i>	-	-	-		-
<i>Immeubles b�tiss hors immeubles d'exploitation</i>	<i>R0080</i>	<i>550 271</i>	<i>8 802</i>	<i>11</i>		<i>559 063</i>
<i>Parts et actions de soci�t�s immobili�res non cot�es hors immeubles d'exploitation</i>	<i>R0090</i>	<i>2 070 362</i>	<i>680 586</i>	<i>273 726</i>		<i>2 477 222</i>
<i>Immeubles d'exploitation (immeubles b�tiss et parts de soci�t�s immobili�res non cot�es)</i>	<i>R0100</i>	<i>16 953</i>	<i>50</i>	-		<i>17 004</i>
Terrains et constructions en cours	R0110	8 175	14 486	8 867		13 794
<i>Terrains affect�s � une construction en cours</i>	<i>R0120</i>	-	-	-	-	-
<i>Immeubles en cours</i>	<i>R0130</i>	<i>8 057</i>	<i>12 870</i>	<i>8 817</i>		<i>12 111</i>
<i>Parts et actions de soci�t�s immobili�res non cot�es (immeubles en cours)</i>	<i>R0140</i>	-	-	-		-
<i>Immobilisations grev�es de droits (commodats)</i>	<i>R0150</i>	-	-	-		-
<i>Immeubles d'exploitation en cours</i>	<i>R0160</i>	<i>118</i>	<i>1 616</i>	<i>51</i>		<i>1 683</i>
Total placements immobiliers	R0170	2 647 071	703 925	282 605	-	3 068 391
Placements dans des entreprises li�es et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation						
Actions, parts et autres titres � revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	R0260	614 229	5 779	-		620 009
Autres titres de placement dans les entreprises li�es	R0600	503 937		502 000	-	1 937
Autres titres de placement dans les entreprises li�es	R0780	-	-	-	-	-
Total placements dans des entreprises li�es et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	R0170	1 118 166	5 779	502 000	-	621 946
Total g�n�ral	R1090	3 803 773	723 317	794 641	-	3 732 450

L'ensemble des amortissements sont linéaires. Les durées appliquées sont décrites dans le paragraphe "Placements" plus haut dans le document.

Amortissements (excluant les primes/décotes relatives aux valeurs immobilières amortissables réglementées)				Dépréciations				Valeur nette N-1	Valeur nette N
Amortis- sements N-1	Dotations et transfert	Reprises	Amortis- sements N	Prov. Dépréciation N-1	Dotation	Reprise	Prov. Dépréciation N		
C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150
0	-	-	0	-	-	-	-	-	-
24 917	1 734	-	26 651	-	-	-	-	13 618	15 461
24 917	1 734	-	26 651	-	-	-	-	13 618	15 461
262 465	13 269	11	275 723	132 873	85 897	787	217 983	2 243 558	2 560 891
-	-	-	-	-	-	-	-	1 309	1 309
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
250 939	12 906	11	263 833	24 947	3 924	693	28 179	274 385	267 051
-	-	-	-	107 925	81 972	93	189 804	1 962 437	2 287 418
11 527	363	-	11 890	-	-	-	-	5 427	5 114
-	-	-	-	-	-	-	-	8 175	13 794
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	8 057	12 111
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	118	1 683
262 465	13 269	11	275 723	132 873	85 897	787	217 983	2 251 733	2 574 685
-	-	-	-	-	55 933	137	55 796	614 229	564 213
-	-	-	-	-	-	-	-	503 937	1 937
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	55 933	137	55 796	1 118 166	566 150
287 383	15 003	11	302 375	132 873	141 829	923	273 779	3 383 517	3 156 297

2 - CARACTÉRISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Montant participation		Siège	Forme juridique	% capital détenu direct. ou indirect.	Montant capitaux propres	Chiffre d'affaire HT	Résultat dernier exercice	Dividendes	Nbre de parts
	Valeur brute	Valeur nette								
A) Entreprises d'assurance										
Néant										
B) Autres entreprises										
CHÂTEAU CALON SEGUR *	219 356	219 356	Paris	SAS	95,00%	232 246	2 952	2 944	3 225	218 215 571
LES TERROIRS DE SURAVENIR *	122 182	122 182	Brest	SAS	100,00%	111 005	2 058	-2 804	0	12 218 220
SAS PREIM HEALTHCARE	70 850	70 850	Paris	SAS	20,70%	340 795	48 308	22 405	5 457	34 105 928
SAS TIKEHAU REAL ESTATE INV. COMP. *	46 976	46 976	Paris	SAS	23,40%	168 981	19 861	6 398	4 794	442 297
PRIMONIAL EUROP. RESIDENTIAL FUND	14 524	14 524	Luxembourg	SCA	16,00%	82 641	6 884	-3 249	0	14 523 654
C) Entreprises dont la société est indéfiniment responsable										
SCI PREIM RETAIL 2	28 572	10 985	Paris	SCI	38,00%	25 090	4 924	-3 955	0	28 572
SCI USUFRUIMMO *	61 492	61 492	Paris	SCI	100,00%	54 547	14 296	2 492	2 344	1 190 000
SCI NODA	26 657	15 231	Paris	SCI	20,80%	73 306	10 417	-7 614	0	26 657
CLOVERHOME	21 083	13 622	Paris	SCI	50,00%	24 710	1 674	-3 635	0	2 250 000
SCI ARDEKO	31 482	13 416	Paris	SCI	20,00%	64 891	7 444	-8 891	0	314 817
MARSEILLE CITY	52 000	41 817	Paris	SCI	19,10%	159 584	21 253	-2 319	0	5 200 000
VINCI HOLDING	48 560	15 180	Paris	SCI	100,00%	15 571	2 791	-19 139	364	3 999 999
SCI SURAVENIR PIERRE	4 296	4 296	Brest	SCI	100,00%	10 771	404	357	0	9 037
SCI PROGRESSION PIERRE	33 470	33 470	Brest	SCI	100,00%	66 418	2 891	2 639	0	107 346
SCI LYON BLACKBEAR	33 000	14 397	Paris	SCI	19,90%	69 553	82 791	1 716	459	330 000
SCI PREIM BATIGNOLLE	16 118	16 118	Paris	SCI	31,50%	44 870	6 101	1 572	601	1 611 785
SCI PREIM NEWTIME	20 285	10 802	Paris	SCI	19,90%	44 616	7 680	-11 073	0	20 285
SCI PREIM HOSPITALIT	44 278	44 278	Paris	SCI	17,70%	135 151	28 335	7 142	1 381	442 780
SCI USUFRUIMMO 2028	39 406	39 406	Paris	SCI	100,00%	37 132	7 025	1 850	2 730	450 000

La colonne dividendes correspond aux dividendes reçus par Suravenir sur l'année (versement en cash ou en actions, sans inclure les distributions de primes d'émissions).

Les fonds de type OPCV, FCT, FCPR,... ne sont pas inclus dans ce tableau. Les sociétés détenues dans les portefeuilles en unités de compte ne sont pas considérées comme des participations (ainsi que le cas échéant le portage temporaire dans les fonds euros ou le portefeuille propre). Les sociétés immobilières, incluant les filiales et participations, sont classées dans la ligne 3A-terrains et constructions.

Pour les sociétés désignées par un astérisque, certains chiffres correspondent à l'exercice clos le 31/12/2024 (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat).

Le chiffre d'affaires indiqué correspond aux produits financiers pour les holdings.

3 - SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Montant Total du Bilan	Montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec liens de participation
ACTIF DU BILAN			
Placements détenus dans ces entreprises	621 946	1 937	620 009
Placements hors placements dans les entreprises liées et participations	36 825 809	306 345	475 223
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	27 765 024	1 402 097	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	23 538	- 2 645	
Autres créances	176 212	- 12 952	
Comptes courants et caisse	66 290	53 159	
PASSIF DU BILAN			
Passifs subordonnés	100 000	100 000	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes et de réassurances	207 880		
Dettes auprès des établissements de crédit	30 610	30 610	
Autres dettes	2 314 942	143 023	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			
Engagements reçus	79 502	75 000	
Engagements donnés	1 747 916	21 079	
Valeurs reçues en nantissement	14 598		
Encours d'instruments financiers à terme	2 811 305		

Il n'existe pas de transaction significative, non conclue à des conditions normales de marché, avec les parties liées.

4 - ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Tous les placements sont localisés dans les pays membres de l'OCDE	Exercice N			Exercice N -1		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)						
<i>récapitulatif des placements par nature</i>						
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 068 391	2 574 685	2 876 280	2 647 071	2 251 733	2 511 430
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 012 099	2 534 428	2 525 603	2 816 701	2 420 774	2 442 887
<i>IFT stratégie de rendement</i>						
<i>puts</i>	-	-	-	-	-	-
<i>ventes à terme de devises</i>			-107			-384
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	1 711 977	1 706 185	2 357 110	1 472 699	1 465 111	2 062 631
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	5 666 289	5 555 088	5 597 123	5 479 127	5 392 415	5 428 889
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 220 977	23 983 845	22 588 195	22 739 818	22 470 019	21 213 105
<i>IFT stratégie de rendement</i>						
<i>swaps</i>			-			-
<i>caps</i>			-21 979			-37 185
Prêts hypothécaires						
Autres prêts et effets assimilés	817 312	814 956	812 285	1 273 680	1 273 680	1 199 331
Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements	60 893	60 893	60 893	37 187	37 187	37 187
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
- Placements immobiliers	2 908 831	2 908 831	2 908 831	3 671 161	3 671 161	3 671 161
- Titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	4 563 351	4 563 351	4 563 351	4 111 624	4 111 624	4 111 624
- Autres OPCVM	14 606 075	14 606 075	14 606 075	12 047 690	12 047 690	12 047 690
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 686 835	5 686 835	5 686 835	4 682 916	4 682 916	4 682 916
Total des placements	66 323 030	64 995 172	64 582 581	60 979 675	59 824 309	59 408 850
Total des IFT	-	-	-22 086	-	-	-37 569

<i>récapitulatif des placements par mode d'estimation</i>						
- Placements évalués selon l'article R. 343-9	20 951 007	20 721 214	19 429 822	20 514 514	20 252 333	19 011 003
- Placements évalués selon l'article R.343-10	17 606 932	16 508 866	17 387 667	15 951 770	15 058 586	15 884 456
- Placements évalués selon l'article R. 343-13	27 765 092	27 765 092	27 765 092	24 513 391	24 513 391	24 513 391
Total des placements	66 323 030	64 995 172	64 582 581	60 979 675	59 824 309	59 408 850

<i>récapitulatif des placements par affectation</i>						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	62 250 961	60 901 649	60 504 031	57 535 270	56 391 232	56 004 294
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
- Valeurs déposées chez les cédants	-	-	-	-	-	-
- Valeurs affectées aux provisions techniques légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	3 762 105	3 783 559	3 768 585	3 179 929	3 168 601	3 140 080
- Autres affectations ou sans affectation	309 964	309 964	309 964	264 476	264 476	264 476
Total des placements	66 323 030	64 995 172	64 582 581	59 026 686	58 169 594	57 810 672

II - AUTRES ACTIFS						
Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	426 628	426 628	426 628	414 885	414 885	414 885

Une provision pour dépréciation (y inclus les immeubles) figure dans les comptes pour un montant de 834 528 K€ au 31/12/2025, contre 643 599 K€ au 31/12/2024, la hausse s'expliquant majoritairement par le contexte immobilier.

Au 31/12/2025, le montant des produits structurés (incluant les SPV) enregistrés dans les placements évalués selon les articles R.343.10 et R343-9 s'élève à 5 036 M€ en valeur nette comptable et 4 523 M€ en valeur de réalisation.

Suravenir ne possède pas d'obligations convertibles en actions avec un taux actuariel négatif.

5 - PRIMES ET DÉCOTES

	Titres	Valeur au bilan	Déjà amorti		Restant à amortir		Valeur de remboursement
			Primes	Décotes	Primes	Décotes	
Exercice N	Obligations	24 220 977	- 347 048	129 441	- 279 898	619 475	24 342 947
Exercice N-1	Obligations	22 739 818	- 422 538	173 237	- 254 338	383 968	22 620 148

6 - CRÉANCES

	Exercice N	Exercice N-1
Créances nées d'opérations d'assurance directes	23 538	22 571
Autres créances	176 212	158 047
<i>Etat, organismes sociaux, collectivité publiques</i>	3 519	2 960
<i>Impôt sur les sociétés</i>	11 167	33 495
<i>Produits à recevoir (notamment commissions)</i>	65 780	86 212
<i>Charges constatées d'avance</i>	4 504	3 376
<i>Divers</i>	91 241	32 004
Total	199 750	180 618

L'ensemble des créances est à moins d'un an, en dehors des avances aux intermédiaires d'assurance pour lesquelles la part entre 1 et 5 ans s'élève à 3 213 K€ (celle à plus de 5 ans est nulle).

7 - COMPTES DE RÉGULARISATION

	Exercice N	Exercice N-1
Intérêts et loyers acquis non échus	376 350	344 288
Frais d'acquisition reportés vie	-	-
Frais d'acquisition reportés non-vie		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	129 441	173 237
Comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme	-	-
Comptes de régularisation liés à des stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
Comptes de régularisation liés à des stratégies de rendement		
Comptes de régularisation sur autres opérations		
Evaluations techniques de la réassurance		
Différences de conversion Actif		
Autres comptes de régularisation		
Total - Comptes de régularisation Actif	505 791	517 525
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	347 048	422 538
Report de commissions reçues des réassureurs		
Comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme		
Comptes de régularisation liés à des stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
Comptes de régularisation liés à des stratégies de rendement	1 193	1 194
Comptes de régularisation sur autres opérations		
Evaluations techniques de réassurance		
Différences de conversion Passif		
Autres comptes de régularisation		
Total - Comptes de régularisation Passif	348 241	423 732

8 - OPÉRATIONS EN DEVISES

Devises	Exercice N		Exercice N-1	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dollar américain	10 264		7 870	
Total devises	10 264		7 870	
Euro	66 027 773	66 038 037	60 884 910	60 892 780
Total bilan	66 038 037	66 038 037	60 892 780	60 892 780

Les opérations hors devise euro concernent des placements.

9 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

		Exercice N-1 avant affectation	Affectation du résultat N-1	Incorp de réserves	Augmentati on capital	Autres augmentati ons	Autres diminutions (dont diminutions de capital)	Résultat de l'exercice	Exercice N
Capital									
Capital social	R0010	1 235 000			70 000				1 305 000
Primes liées au capital social	R0050	348 968			51 380				400 348
Sous total capital	R0070	1 583 968			121 380				1 705 348
Réserves									
Réserves indisponibles	R0080	62	11						73
Réserves réglementées	R0100	9 297	336			0	0		9 633
<i>Réserve de capitalisation</i>	<i>R0120</i>	<i>0</i>				<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>
<i>Réserve pour fonds de garantie</i>	<i>R0140</i>	<i>9 297</i>	<i>336</i>						<i>9 633</i>
Autres réserves	R0150	2 166							2 166
Sous total réserves	R0160	11 526	347	0		0	0		11 873
Autres éléments									
Report à nouveau	R0170	593 127	-36 220						556 907
Résultat de l'exercice	R0180	86 392	-86 392					163 812	163 812
Sous total autres éléments	R0200	679 519	-122 612					163 812	720 719
Total	R0210	2 275 012	-122 265	0	121 380	0	0	163 812	2 437 939

Le montant des dividendes versés en 2025 au titre de l'année 2024 s'élève à 122 265 K€. Le paiement du dividende a été réalisé en actions.

Le capital de Suravenir est composé uniquement d'actions ordinaires. La valeur nominale de ces actions est de 10 euros. Le nombre d'actions est de 130 500 000.

Aucune obligation convertible et aucun titre similaire n'a été émis par la société.

Suravenir ne détient pas d'actions propres. Aucune action du capital social de Suravenir n'est détenue par ses salariés.

10 - PASSIFS SUBORDONNÉS

Emprunt	Nominal	Date émission	Durée	Taux intérêts	Préavis de remboursement
Emprunt Tier2 16	100 000 K€	22/12/2016	20 ans	3,05% puis E3M+2,30%	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2026)

Le remboursement de ces emprunts est subordonné à l'autorisation préalable de l'autorité de supervision compétente et à l'absence de carence réglementaire. Les intérêts sont différés en cas de carence réglementaire (notamment fonds propres réglementaires insuffisants).

11 - PROVISIONS TECHNIQUES

	Exercice N			Exercice N-1		
	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance
Provisions d'assurance vie	31 571 550	722	31 570 828	30 433 786	261	30 433 524
dont provision globale de gestion	8 221	0	8 221	10 217	0	10 217
dont provision pour garantie plancher	77	3	75	85	9	76
Provisions pour sinistres vie	313 641	8 503	305 138	313 398	10 257	303 141
Provisions pour sinistres non vie	87 324	22 554	64 771	85 243	24 017	61 226
Provisions pour participation aux bénéfices	597 975	0	597 975	749 802	0	749 802
Provisions pour égalisation vie	56 849	1 060	55 789	54 613	1 097	53 515
Provisions pour égalisation non vie	17 821	604	17 217	17 023	508	16 515
Autres provisions techniques vie	935	0	935	868	0	868
Provisions pour risque croissant	155 955	4 267	151 687	117 533	4 441	113 092
Provisions techniques des contrats en unités de compte	27 765 024	0	27 765 024	24 513 325	0	24 513 325
Total	60 567 074	37 709	60 529 365	56 285 590	40 581	56 245 009

12 - PROVISIONS

	Exercice N-1	Dotation à la provision	Reprise de provision		Exercice N
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Engagements de retraite et avantages similaires	2 130	40	0	0	2 170
Litiges assurés	949	29	25	455	498
Autres litiges	2 324	0	0	0	2 324
Total Provisions (autres que techniques)	5 402	69	25	455	4 992

13 - ENGAGEMENTS DE RÉASSURANCE

	Engagements reçus sur cessions	
	Exercice N	Exercice N-1
Titres reçus en garantie	14 598	14 799
Espèces reçues en garantie	26 360	23 386
Total	40 958	38 185

14 - DETTES

	Exercice N	Exercice N-1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	200 490	210 050
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 390	5 178
Dettes envers les établissements de crédit	30 610	10 758
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 121	6 236
Titres mis en pension et intérêts courus liés	2 089 001	829 678
Dettes sociales	13 227	11 868
Dettes fiscales	34 047	37 297
Charges à payer (notamment frais de mandats de gestion des actifs)	14 614	16 057
Autres dettes	158 932	152 536
Total	2 553 431	1 279 658

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	Nominal	Prime versée à l'ouverture	Appel de marge en faveur des contreparties de Suravenir au 31.12.N	Amortissement cumulé	Durée résiduelle d'amortissement (en années)
OPTIONS					
Couverture du portefeuille obligataire	2 792 179		22 920		
VENTES À TERME					
Devises	19 126				

Les instruments financiers à terme détenus par SURAVENIR, négociés de gré à gré, répondent tous à une stratégie de rendement :

- Couverture d'une partie du portefeuille d'obligations à taux fixes :

- La stratégie de couverture est de se prémunir contre une hausse des taux, en faisant l'acquisition de dérivés offrant un rendement complémentaire (Cap sec, Cap spread ou Cap duration ajustée).

- L'efficacité de cette stratégie pourra être mesurée, en cas de hausse des taux, en constatant que le rendement du portefeuille couvert majoré des flux générés par le cap est identique au rendement offert par le marché.

- Couverture du risque de change :

- La couverture s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de maintien des rendements et consiste en des ventes à terme de devises sur des périodes de 3 à 6 mois.

En cours de vie, l'efficacité de cette stratégie est vérifiée de manière hebdomadaire en mesurant l'écart entre les encours exprimés en devises et le nominal couvert. Ce contrôle peut amener à un ajustement de la couverture.

A l'échéance, la pertinence de la mise en place d'une nouvelle vente à terme est analysée en fonction des encours en devises à cette date.

16 - LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTÉRIEURS

	Exercice N	Exercice N-1
Provisions pour sinistres à l'ouverture	85 243	83 675
Prestations payées de l'exercice sur exercices antérieurs	34 871	31 332
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	54 819	57 185
Boni / Mali (brut de réassurance)	- 4 448	- 4 842

17 - PRESTATIONS

	Exercice N	Exercice N-1
Sinistres et capitaux échus	967 718	904 785
Arrérages	64 229	58 585
Rachats	2 875 932	3 034 559
Autres prestations	6 135	6 199
Sinistres à payer	2 324	12 028
Total	3 916 338	4 016 156

18 - ETAT DES RÈGLEMENTS CUMULÉS ET DES PROVISIONS NON VIE

Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2021	2022	2023	2024	2025
2021	Règlements	5 308				
	Provisions	26 592				
	Total des sinistres (S)	31 900				
	Primes acquises (P)	70 300				
	Pourcentage (S/P)	45,40%				
2022	Règlements	22 209	4 961			
	Provisions	26 398	29 940			
	Total des sinistres (S)	48 607	34 901			
	Primes acquises (P)	70 300	70 870			
	Pourcentage (S/P)	69,10%	49,20%			
2023	Règlements	29 665	21 513	4 850		
	Provisions	11 315	23 261	30 256		
	Total des sinistres (S)	40 980	44 774	35 106		
	Primes acquises (P)	70 300	70 870	74 887		
	Pourcentage (S/P)	58,30%	63,20%	46,90%		
2024	Règlements	32 867	29 238	21 532	6 197	
	Provisions	6 446	11 756	24 588	28 057	
	Total des sinistres (S)	39 314	40 994	46 120	34 254	
	Primes acquises (P)	70 300	70 870	74 887	77 504	
	Pourcentage (S/P)	55,92%	57,84%	61,59%	44,20%	
2025	Règlements	34 377	32 613	29 426	25 565	6 272
	Provisions	3 513	5 949	11 977	22 801	32 505
	Total des sinistres (S)	37 891	38 562	41 404	48 366	38 777
	Primes acquises (P)	70 300	70 870	74 887	77 504	81 827
	Pourcentage (S/P)	53,90%	54,41%	55,29%	62,40%	47,39%

19 - RÉSULTAT FINANCIER ET TRANSFERT

	Revenus financiers et frais financiers concernant les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Exercice N	Exercice N-1
Revenus des participations	629	17 384	18 014	21 422
Revenus des placements immobiliers	3 061	165 764	168 825	196 150
Revenus des autres placements	58 287	920 045	978 332	1 008 172
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	48 993	161 377	210 371	185 295
Total (poste II-2a,2b cpte 762 et III-3a,3b cpte 762, du compte de résultat)	110 971	1 264 571	1 375 542	1 411 039
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios : poste 9a-cptes 660 et 662 et 5a-cptes 660 et 662)	205 168	48 519	253 688	263 892

20 - VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	513 184	- 72 639
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporés directement	1 320 309	1 247 455
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 672 921	- 643 868
Autres (dont transferts et reclassements de provisions)	- 22 807	- 11 048
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture (3B)	1 137 765	519 900

21 - PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Participation aux résultats totale	505 338	488 607	467 931	514 440	406 321	619 078
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	337 894	338 810	613 270	649 033	724 913	770 904
Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	167 444	149 797	- 145 340	- 134 593	- 318 592	- 151 827
Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnées à l'article A.132-10 du code des assurances						
Provisions mathématiques moyennes	31 019 142	30 718 980	30 377 138	29 992 493	30 133 449	30 970 040
Montant minimal de la participation aux résultats (y compris intérêts techniques)	496 296	447 252	432 412	444 465	271 217	511 931
Montant effectif de la participation aux résultats						
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	337 894	338 810	613 270	649 033	724 913	770 904
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	167 444	149 797	- 145 340	- 134 593	- 318 592	- 151 827

22 - VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par nature		
Charges de personnel	39 597	39 931
Impôts et taxes	20 594	19 023
Commissions	562 297	530 900
Dont commissions aux intermédiaires	562 273	530 876
Dont autres commissions	24	24
Achats et autres charges externes	78 242	66 765
Amortissements et provisions	2 192	2 174
Autres charges de gestion courante	95 666	127 773
Total charges par nature	798 589	786 566

	Exercice N	Exercice N-1
Ventilation des charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	6 023	6 062
Frais d'acquisition	174 235	182 737
Frais d'administration	305 344	276 017
Frais internes et externes de gestion des placements	269 553	279 632
Autres charges techniques	43 392	39 545
Autres charges non techniques	40	2 574
Total charges par destination	798 589	786 566

23 - VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Salaires	23 869	22 710
Charges sociales	15 162	14 907
Commissions vers�es au personnel commercial	2	2 012
Autres (dont CICE)	564	301
Total	39 597	39 931

24 - EFFECTIFS MOYENS

	Exercice N		Exercice N-1	
	Personnel Commercial	Autre Personnel	Personnel Commercial	Autre Personnel
Cadres	42	236	43	234
Non cadres	5	157	5	153
Total	47	393	48	387

Les effectifs pr sent s correspondent au nombre moyen de salari s (en  quivalent temps plein) employ s directement par la soci t  en contrats   dur e ind termin e et dur e d termin e, stagiaires exclus.

25 - ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les organes d'administration et de surveillance ont per u des jetons de pr sence pour un montant global de 54 K  en 2025 contre 55 K  en 2024. Aucune avance, aucun cr dit, ni aucun engagement n'a  t  accord  en leur faveur.

26 - R SULTAT NON TECHNIQUE ET R SULTAT EXCEPTIONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Produits		
Autres produits non techniques (incluant r�serve de capitalisation)		288
R�cup�rations	2 512	2 693
Produits des placements	67 176	71 643
Total produits non techniques	69 688	74 624
Charges		
Charges financi�res	25 695	45 285
Produits financiers allou�s compte non vie	3 858	2 109
Autres charges non techniques (incluant r�serve de capitalisation)	40	2 574
Total charges non techniques	29 593	49 968
Total r�sultat non technique	40 096	24 656

Le r sultat exceptionnel est nul en 2025, il  tait non significatif en 2024 (2 K ).

27 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice N		Exercice N-1	
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs
Impôt courant	52 557	8 939	1 030	1 764
Impôt différé (non comptabilisé dans les comptes sociaux)	253	-2 900	10 672	-5 039
Impôt correspondant aux opérations exceptionnelles	13 159		0	
Total	65 968	6 039	11 702	-3 275

Suravenir fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Mutuel Arkéa. Sur les exercices 2024 et 2025, la charge d'impôt correspond à l'impôt que Suravenir aurait payé si la société était imposée séparément.

28 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes annuels 2025 n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2025.

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE AU 31 DÉCEMBRE 2025

	Contrats de Capitalisation	Contrats individuels Assurance temporaire décès	Contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	Contrats individuels Assurance Vie, PP	Contrats collectifs en cas de décès
Primes	208 541	56 870	2 437 711	6 619	184 387
Charges de prestations	278 606	19 699	2 127 391	7 707	52 545
Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-74 545	1 927	268 621	-3 929	5 060
Ajustement des ACAV	0	0	0	0	0
A - SOLDE SOUSCRIPTION	4 480	35 243	41 699	2 841	126 783
Frais d'acquisition	2 175	19 443	26 191	861	55 328
Autres charges de gestion nettes	8 585	8 363	101 680	1 074	30 759
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	10 761	27 806	127 871	1 934	86 087
Produits nets des placements	41 308	779	739 109	2 742	1 956
Participation aux résultats et intérêts techniques	41 441	0	540 172	1 906	0
C - SOLDE FINANCIER	-133	779	198 937	837	1 956
Primes cédées	0	12 604	0	2	16 486
Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	3 490	0	0	7 036
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	466	0	1	-37
Part des réassureurs dans la participation aux résultats					
Commissions reçues des réassureurs	0	3 348	0	0	1 852
D - SOLDE DE REASSURANCE	0	-5 301	0	-1	-7 635
RESULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	-6 414	2 916	112 765	1 743	35 017
HORS COMPTE					
Montants des rachats	279 263	0	1 494 271	1 594	0
Intérêts techniques bruts de l'exercice	3 128	0	20 167	1 619	0
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 634 286	28 596	28 241 029	108 694	72 920
Provisions techniques brutes à la clôture	1 606 094	32 534	29 135 869	106 416	80 475
Provisions techniques brutes moyennes	1 620 190	30 565	28 688 449	107 555	76 697

Contrats collectifs en cas de vie	Contrats en unités de compte	Contrats collectifs Art L441-1	Plans d'Epargne Retraite Populaires	Diversifié	PER	Total des affaires	Acceptation	Total Général
2	3 064 605	0	19 231	0	692 100	6 670 066	0	6 670 066
104	1 273 753	0	32 676	0	78 347	3 870 829	0	3 870 829
-55	2 904 502	0	-4 851	2	670 454	3 767 186	0	3 767 186
0	1 220 776	0	13 815	2	85 286	1 319 879	0	1 319 879
-47	107 127	0	5 221	0	28 584	351 931	0	351 931
16	32 768	0	263	0	12 447	149 490	0	149 490
-69	155 847	0	2 238	0	17 701	326 178	0	326 178
-53	188 615	0	2 501	0	30 147	475 668	0	475 668
100	161 832	0	8 341	2	39 200	995 369	0	995 369
79	0	0	7 243	0	28 237	619 078	0	619 078
21	161 832	0	1 098	2	10 964	376 291	0	376 291
0	8	0	0	0	0	29 100	0	29 100
0	0	0	0	0	0	10 526	0	10 526
0	-6	0	0	0	0	423	0	423
		0	0		0	0		0
0	0	0	0	0	0	5 201	0	5 201
0	-14	0	0	0	0	-12 950	0	-12 950
27	80 330	0	3 818	2	9 400	239 604	0	239 604
		0	0		0			
1	1 056 183	0	13 717	0	30 904	2 875 932	0	2 875 932
32	0	0	0	0	4 281	29 227	0	29 227
3 917	22 909 092	0	550 956	65	2 516 236	56 065 791	0	56 065 791
3 945	25 590 448	0	527 607	68	3 222 518	60 305 974	0	60 305 974
3 931	24 249 770	0	539 281	67	2 869 376	58 185 883	0	58 185 883

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Contrats de Capitalisation	Contrats individuels Assurance temporaire décès	Contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	Contrats individuels Assurance Vie, PP	Contrats collectifs en cas de décès
Primes	220 930	52 744	2 010 066	7 312	180 893
Charges de prestations	307 344	18 683	2 249 544	8 023	41 356
Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-89 832	-332	-273 690	-4 381	-16 778
Ajustement des ACAV	0	0	0	0	0
A - SOLDE SOUSCRIPTION	3 418	34 393	34 211	3 670	156 315
Frais d'acquisition	1 923	17 082	21 046	925	72 278
Autres charges de gestion nettes	7 510	7 394	88 555	1 113	27 936
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	9 433	24 476	109 600	2 038	100 214
Produits nets des placements	21 654	362	370 931	1 417	1 057
Participation aux résultats et intérêts techniques	26 162	0	348 145	1 239	0
C - SOLDE FINANCIER	-4 508	362	22 785	178	1 057
Primes cédées	0	10 529	0	2	18 544
Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	3 368	0	0	11 956
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	-124	0	2	-31
Part des réassureurs dans la participation aux résultats					
Commissions reçues des réassureurs	0	1 581	0	0	1 950
D - SOLDE DE RÉASSURANCE	0	-5 704	0	1	-4 669
RÉSULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	-10 523	4 576	-52 603	1 811	52 489
HORS COMPTE					
Montants des rachats	307 651	0	1 630 829	1 527	0
Intérêts techniques bruts de l'exercice	3 763	0	22 586	1 663	0
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 739 844	27 857	28 025 600	112 128	91 849
Provisions techniques brutes à la clôture	1 634 286	28 596	28 241 029	108 694	72 920
Provisions techniques brutes moyennes	1 687 065	28 226	28 133 315	110 411	82 384

Contrats collectifs en cas de vie	Contrats en unités de compte	Contrats collectifs Art L441-1	Plans d'Épargne Retraite Populaires	Diversifié	PER	Total des affaires	Acceptation	Total Général
2	2 598 312		22 234	0	531 134	5 623 627		5 623 627
136	1 255 115		27 743	0	66 882	3 974 825		3 974 825
-94	2 296 244		-1 511	2	515 791	2 425 421		2 425 421
0	1 014 982		8 386	2	73 519	1 096 889		1 096 889
-40	61 935		4 387	0	21 981	320 271		320 271
56	28 940		321	0	10 210	152 781		152 781
-47	144 636		2 397	0	13 464	292 958		292 958
9	173 576		2 718	0	23 674	445 739		445 739
48	183 909		7 360	1	32 786	619 526		619 526
83	0		6 023	0	24 669	406 321		406 321
-35	183 909		1 337	1	8 117	213 205		213 205
0	10		0	0	0	29 084		29 084
0	0		0	0	0	15 324		15 324
0	3		0	0	0	-149		-149
0	0		0	0	0	3 531		3 531
0	-7		0	0	0	-10 378		-10 378
-85	72 262		3 006	1	6 424	77 358		77 358
50	1 060 617		9 285	0	24 599	3 034 559		3 034 559
12	0		0	0	4 440	32 463		32 463
3 585	20 822 489		571 012	63	1 961 536	53 355 963		53 355 963
3 917	22 909 092		550 956	65	2 516 235	56 065 791		56 065 791
3 751	21 865 791		560 984	64	2 238 886	54 710 877		54 710 877

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE AU 31 DÉCEMBRE 2025

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Pertes pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total Général
Primes	19 228	62 599		81 827		81 827
<i>primes</i>	19 228	62 599		81 827		81 827
<i>variation des primes non acquises</i>						
Charges de prestations	7 713	77 015		84 728		84 728
<i>prestations et frais payés</i>	4 370	39 058		43 427		43 427
<i>charges des provisions pour prestations diverses</i>	3 344	37 957		41 301		41 301
A - SOLDE SOUSCRIPTION	11 515	-14 416		-2 901		-2 901
Frais d'acquisition	5 372	19 373		24 745		24 745
Autres charges de gestion nettes	2 954	7 682		10 636		10 636
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	8 326	27 055		35 381		35 381
Produits nets des placements	362	3 496		3 858		3 858
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	0		0		0
C - SOLDE FINANCIER	362	3 496		3 858		3 858
Part des réassureurs primes acquises	9 632	5 350		14 982		14 982
Part des réassureurs prestations payées	2 807	6 762		9 569		9 569
Part des réassureurs charges des provisions pour prestations	1 136	-2 677		-1 541		-1 541
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				0		0
Commissions reçues des réassureurs	2 111	740		2 851		2 851
D - SOLDE DE RÉASSURANCE	-3 578	-526		-4 103		-4 103
RÉSULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	-27	-38 501		-38 528		-38 528
HORS COMPTE						
Provision pour primes non acquises (clôture)						
Provision pour primes non acquises (ouverture)						
Provisions pour SAP (clôture)						
Provisions pour SAP (ouverture)	15 317	72 007		87 324		87 324
Autres provisions techniques (clôture)	12 095	73 147		85 243		85 243
Autres provisions techniques (ouverture)	8 904	164 872		173 776		173 776

APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Pertes pécuniaires diverses	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total Général
Primes	16 516	60 988		77 504		77 504
<i>primes</i>	16 516	60 988		77 504		77 504
<i>variation des primes non acquises</i>				0		0
Charges de prestations	4 316	46 983		51 299		51 299
<i>prestations et frais payés</i>	4 183	35 580		39 763		39 763
<i>charges des provisions pour prestations diverses</i>	132	11 403		11 535		11 535
A - SOLDE SOUSCRIPTION	12 200	14 005		26 205		26 205
Frais d'acquisition	4 164	25 792		29 956		29 956
Autres charges de gestion nettes	2 590	6 715		9 305		9 305
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	6 754	32 507		39 261		39 261
Produits nets des placements	205	1 904		2 109		2 109
Participation aux résultats et intérêts techniques	0	0		0		0
C - SOLDE FINANCIER	205	1 904		2 109		2 109
Part des réassureurs primes acquises	8 023	5 973		13 996		13 996
Part des réassureurs prestations payées	2 785	7 096		9 881		9 881
Part des réassureurs charges des provisions pour prestations	778	1 112		1 890		1 890
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				0		0
Commissions reçues des réassureurs	1 162	746		1 908		1 908
D - SOLDE DE RÉASSURANCE	-3 298	2 981		-317		-317
RÉSULTAT TECHNIQUE A-B+C+D	2 353	-13 617		-11 264		-11 264
HORS COMPTE						
Provision pour primes non acquises (clôture)						
Provision pour primes non acquises (ouverture)						
Provisions pour SAP (clôture)	12 095	73 147		85 242		85 242
Provisions pour SAP (ouverture)	11 404	72 271		83 675		83 675
Autres provisions techniques (clôture)	8 782	125 774		134 556		134 556
Autres provisions techniques (ouverture)	9 341	115 248		124 589		124 589